



A l'attention de la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les violences faites aux femmes et aux filles

En réponse à l'Appel à contributions sur la gestation pour autrui et les violences faites aux femmes

Paris, le 17 avril 2025

1. Le Collectif pour le Respect de la Personne (CoRP) est une association française de loi 1901 qui milite depuis sa création en 2013, au niveau national et international, pour le respect des droits des femmes et des enfants, à travers l'abolition de la pratique de maternité de substitution (dite aussi « gestation pour autrui »).
2. Le CoRP constate que la gestation pour autrui (GPA) est une violence faite aux femmes à trois niveaux : une violence juridique, une violence physique et une violence psychologique.
3. La Rapporteuse spéciale de l'ONU constate à juste titre que la GPA est une pratique en pleine expansion. Le marché de la procréation - dont les femmes sont les principales victimes - connaît une croissance exponentielle grâce à la mondialisation et aux nouveaux moyens de communication, qui facilitent la mise en relation des acheteurs d'enfants avec des intermédiaires marchands de GPA et des femmes exploitées.

I Des violences juridiques : des outils juridiques mis au service de l'exploitation reproductive des femmes en contradiction avec les principes du droit

4. Une personne est une et indivisible : **une femme est enceinte, ce n'est pas un corps qui est enceinte.**
5. Une personne ne peut disposer d'elle-même comme d'une chose : non détachable de la personne le corps ne peut faire l'objet d'une exploitation à titre gratuit ou onéreux. L'État et la loi sont ce tiers garant de la protection de la personne contre toute atteinte à l'intégrité de la personne.
6. Un contrat n'est valable que si son objet est licite : ici la mise à disposition d'une vie soumise à des traitements médicamenteux et chirurgicaux sans finalité de soin ne saurait être licite
7. La GPA moderne s'appuie sur deux leviers pour proliférer : **fragmenter la maternité** grâce à la science et **commercialiser les différents « morceaux » de maternité comme des prestations médicales.**

8. Dans la GPA, le processus procréatif est éclaté entre une première femme qui est la donneuse d'ovocyte, une seconde femme qui est la mère porteuse, les acheteurs de la prestation appelés parents commanditaires et les intermédiaires marchands. Aucune de ces étapes n'est bénéfique, nécessaire ou même souhaitable du point de vue de la mère (porteuse) ou de l'enfant.
9. La fragmentation de la maternité ne poursuit que le seul objectif d'effacer la mère (porteuse) et de satisfaire le désir de contrôle des commanditaires. Fragmentée, chaque étape de la procréation peut être contrôlée et commercialisée.
10. Symbole de la fragmentation et de la déshumanisation de la femme dans la GPA, **la mère (porteuse) est systématiquement représentée comme un tronc sans tête** par les agences de GPA, à l'exemple des images du Fertility Center of Las Vegas¹ :



11. Une inversion se produit avec la GPA : les prestations médicales ont plus de valeur que la grossesse voire la vie de la mère porteuse. Des journalistes ont d'ailleurs constaté que plus du 2/3 de la valeur d'un contrat va aux intermédiaires marchands et moins de 1/3 à la mère porteuse².
12. Parce qu'elle exploite commercialement la vie d'une femme, la GPA s'oppose à la notion de dignité et la valeur de la personne humaine réaffirmé dans la « charte des Nations Unies³ » et la « Déclaration universelle des droits de l'homme⁴ ».
13. L'article 3 de la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁵ » invite les États à « *prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes* ». La GPA contrevient à ces principes, parce que la mère porteuse ne dispose plus de son corps ni même de sa vie pendant le temps de la grossesse.

¹ [Surrogacy in Las Vegas – Surrogacy Benefits – Las Vegas Fertility Center](#)

² <https://www.juristespourlenfance.com/2020/04/22/covid-19-comment-la-fermeture-des-frontieres-perturbe-lindustrie-de-la-gpa/>

³ <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>

⁴ <https://abolition-ms.org/actualites/toute-forme-de-maternite-de-substitution-est-incompatible-avec-les-instruments-juridiques-internationaux/%20https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights%20>

⁵ <https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm>

14. L'article 3 de la « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » stipule que « *toute personne a droit à son intégrité physique et mentale*⁶ ». La GPA remet en cause l'intégrité physique et mentale de la mère porteuse :

II Des violences physiques⁷ : l'application de procédés vétérinaires aux femmes

15. **L'application des procédés et méthodes vétérinaires aux femmes** a permis depuis les années 1980 le développement des techniques de procréation médicalement assistée. D'abord présentées comme solutions à la stérilité pathologique les techniques médicales ont permis dans les faits d'exercer une nouvelle emprise sur le corps des femmes.

16. Par sélection, les mères porteuses n'ont aucun problème médical de fertilité car elles doivent apporter la preuve d'avoir déjà été enceinte. Sans lien avec leur état de santé, elles sont néanmoins soumises à des pratiques médicales intrusives, dont le seul but est d'accroître le taux de succès de la GPA.

17. En amont du transfert d'embryon :

- a. Des hormones sont administrées à la mère porteuse afin que son endomètre se développe et s'épaississe ;
- b. Des **pilules contraceptives sont administrées pour éviter qu'une ovulation prématurée de la mère porteuse n'interfère** avec l'embryon transféré ;
- c. Des antibiotiques sont administrés pour éviter que la mère porteuse ait une infection ;
- d. Des médicaments peuvent être administré pour **suspendre l'action du système immunitaire de la mère porteuse et éviter un rejet de l'embryon.**

18. Pendant la grossesse, :

- a. **Dépistage prénatal dont amniocentèse** (associé à un risque de fausse-couche)
- b. **Avortement forcé** : les commanditaires ont contractuellement la possibilité d'avorter l'enfant à n'importe quelle étape de la grossesse⁸. C'est notamment le témoignage de la mère porteuse Britni Walker, qui a tenté de s'opposer à l'avortement imposé par les commanditaires⁹.
- c. Des **césariennes sans indication médicale** : les mères porteuses sont trois fois plus susceptibles d'accoucher par césarienne que par voie vaginale¹⁰ pour raccourcir le temps de la grossesse et éviter le contact entre la mère et l'enfant.

⁶ https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

⁷ <https://abolition-ms.org/actualites/fiche-thematique-gpa-et-violence-contre-les-femmes/>

⁸ <https://surrogate.com/surrogates/pregnancy-and-health/surrogates-and-abortion-what-to-know-before-taking-this-journey/>

⁹ [Legalize Surrogacy: Why Not? | Britni Walker Story](#)

¹⁰ Lahl, Jennifer ; Fell, Kallie ; Bassett, Kate ; Broghammer, Frances H. ; et Briggs, William M. (2022) « A Comparison of American Women's Experiences with Both Gestational Surrogate Pregnancies and Spontaneous Pregnancies, »

- d. L'**interdiction pour les mères porteuses de toucher à la naissance l'enfant** qu'elles ont mis au monde, comme le montre la vidéo de Lila Rose¹¹. Dans le récit de la mère porteuse Melissa Cook, des agents de sécurités ont même été placés par l'agence *Surrogacy International* à la maternité pour garantir que la mère porteuse ne pourrait pas voir les triplets qu'elle a mis au monde¹².
19. S'il n'existe que peu de recherches scientifiques sur les risques sanitaires auxquels sont spécifiquement exposées les mères porteuses, il est néanmoins établi que la GPA comporte pour la mère porteuse **une aggravation du risque de pré-éclampsie**, soit une montée brutale de tension artérielle qui intervient après environ 20 semaines de grossesse. Ce risque provient notamment du fait que le matériel génétique utilisé est totalement étranger sur le plan immunitaire à la mère porteuse.¹³
20. Par ailleurs, les mères porteuses sont plus susceptibles de devoir réaliser des grossesses multiples, car il est moins cher pour les commanditaires de commander des jumeaux plutôt que de financer deux GPA différentes, et qu'il est fréquemment procédé à un transfert simultané de plusieurs embryons créés pour favoriser les chances d'obtenir une grossesse menée à terme.
21. Il est établi que les grossesses multiples comportent des risques plus importants pour la mère, telles que les naissances prématurées, la pré-éclampsie, le diabète gestationnel et d'accoucher par césarienne¹⁴.
22. Les mères porteuses mettent leur vie en jeu pour réaliser le contrat de GPA et **plusieurs décès de mères porteuses** ont été recensés notamment aux Etats-Unis (Brooke Lee Brown en 2015¹⁵, Cristal Wilhite en 2017¹⁶, Michelle Reaves en 2023¹⁷) et d'autres mères porteuses comme Kelly Martinez ont frôlé la mort à cause de leur grossesse¹⁸.
23. Plusieurs mères porteuses témoignent aussi des séquelles graves subies lors de grossesse de GPA, comme Britny Walker qui a fait une hémorragie post-partum et doit depuis suivre un traitement contraceptif spécifiques pour réguler ses hormones¹⁹ ou Karen Wixom qui est en dépression suite à sa GPA et n'a pas les ressources financières pour se soigner²⁰.
24. Des recherches menées par la Dr Sheela Saravanan publiées en 2023²¹ ont montré qu'en en Inde, les mères porteuses sont toutes confrontées au risque de la mort : soit

Dignity : A Journal of Analysis of Exploitation and Violence : Vol. 7 : Iss. 3, Article

1, <https://doi.org/10.23860/dignity.2022.07.03.01>

¹¹ <https://www.facebook.com/reel/955769623383225>

¹² [Legalize Surrogacy: Why Not? | Melissa Cook Story](#)

¹³ <https://blogs.bmj.com/medical-ethics/2018/02/19/surrogacy-obstetric-risk-and-the-kardashian-wests/>

¹⁴ <https://www.europeristat.com/index.php/reports/ephr-2019.html> . page 77.

¹⁵ <https://www.legalizesurrogacywhynot.com/brooke-brown-story>

¹⁶ [Legalize Surrogacy: Why Not? | Crystal Wilhite Story](#)

¹⁷ <https://www.legalizesurrogacywhynot.com/michelle-reaves-story>

¹⁸ [Legalize Surrogacy: Why Not? | Kelly Martinez Story](#)

¹⁹ <https://www.legalizesurrogacywhynot.com/britni-walker-story>

²⁰ <https://www.legalizesurrogacywhynot.com/karen-wixom-story>

²¹ *La confrontation avec la mort : des effets désastreux de la GPA en Inde* par Sheela Saravanan (*Inde*) parue dans « Ventres à louer, une critique féministe de la GPA. L'Echappée 2023.

pour les mères porteuses et les enfants. Deux femmes sont d'ailleurs décédées pendant que l'auteur menait les entretiens.

III Des violences psychologiques et les privations de libertés

25. L'objectivation scientifique du corps ici reprise à des fins de négation de l'indivisibilité de la personne humaine **ignore la subjectivité et le psychisme de la personne humaine.**
26. **Une femme enceinte c'est une vie qui répond d'une vie**, une vie en relation avec une vie, une histoire psychologique, économique, contextuelle en relation avec une histoire qui commence. **Ce qui convoque une personne dans sa totalité.**
27. Il n'est pas possible de contrôler l'utérus d'une femme sans contrôler l'ensemble de son existence : le mode de vie (nourriture, sexualité, sommeil, etc...) d'une femme impactant ses capacités reproductives. Parce que l'ensemble du mode de vie d'une femme a une influence sur sa grossesse, **le seul moyen de contrôler la grossesse d'une mère porteuse par un tiers dans une GPA est de contrôler sa vie par un tiers.**
28. Une manière de contrôler au mieux la GPA consiste à regrouper les mères porteuses dans des centres pour les surveiller leur quotidien. C'est notamment le cas aux **Etats-Unis en 2025 avec l'apparition d'hôtels à mère porteuses pour couples chinois** en Californie²².
29. De nombreuses mères porteuses font face à des déplacements contraints au sein de leur pays ou à l'étranger pour donner naissance à l'enfant dans un pays où la GPA est autorisée. C'est fréquemment le cas en Inde²³, mais aussi en Russie²⁴. Les mères porteuses se retrouvent dès lors socialement isolées pendant la grossesse et encore plus vulnérable.
30. Une étude a été réalisée en 2022 a par ailleurs établi un lien entre mère porteuse et migration²⁵.
31. La clinique Feskov en Ukraine propose ainsi de déplacer la mère porteuse, simple commodité, vers le lieu d'accouchement choisi par les commanditaires : *« La troisième étape: l'accouchement d'une mère porteuse en République tchèque, en Belgique, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada, au Portugal, en Grèce ou en Ukraine. Et après l'heure prévue, vous arrivez dans votre pays choisi au moment de la naissance de l'enfant tant attendu. »*²⁶
32. Pour les mères porteuses qui ne sont pas regroupées dans un lieu tiers pendant la grossesse, d'autres formes contractuelles de surveillance sont mises en place avec multiplications de déplacements pour consultations de surveillance répétées, ou à

²² <https://www.newsnationnow.com/us-news/immigration/behind-californias-underground-baby-farm-industry/>

²³ <https://abolition-ms.org/observatoire/inde/>

²⁴ P.180 - Weis, C. (2019) Situational ethics in a feminist ethnography on commercial surrogacy in Russia: Negotiating access and authority when recruiting participants through institutional gatekeepers. *Methodological Innovations*. <https://doi.org/10.1177/2059799119831853>

²⁵ [Final-Rapport-enquete-ENoMW-et-CIAMS-intro-pour-trdauction.docx](#)

²⁶ <https://mere-porteuse-centre.fr/maternite-de-substitution-a-distance.html>

l'inverse des restrictions d'autres déplacements, des interdictions de relations sexuelles, des obligations alimentaires et jusqu'à des interdictions de se teindre les cheveux.

33. Les témoignages des mères porteuses montrent qu'elles sont recrutées par le biais de la contrainte, qu'elle soit psychologique, familiale, sociale et surtout, économique, puisque la rétribution ou la compensation est une incitation importante pour elles à devenir mères porteuses (voir partie suivante).
34. Les mères porteuses s'engagent par tromperie, sur le double mensonge qu'elles ne sont pas la mère de l'enfant qu'elles ont porté pendant neuf mois, et que cet enfant ne sera pas vendu.
35. Ce discours est pourtant en contradiction immédiate non seulement avec le droit, mais même avec le contrat de GPA. Celui-ci stipule que la mère porteuse renonce à la filiation qui la lie à l'enfant, ce qui prouve qu'elle est - même aux yeux des cocontractants de la GPA - initialement la mère de l'enfant.
36. La GPA s'inscrit dans un continuum de violence fondée sur l'affirmation d'un droit d'accès aux femmes pour satisfaire un désir, que ce soit par le viol ou la prostitution. Continuum qui repose sur la soumission des femmes, que ce soit par contrainte (le viol), par contrat (la prostitution ou la GPA commerciale), ou par conditionnement genré (GPA altruiste).
37. Avec la GPA, **la liberté de disposer de son corps serait donc conditionnée pour les femmes à leurs ressources financières : les femmes pauvres n'en disposant pas sont réduites à vendre leur vagin ou leur utérus aux hommes**, tandis que les femmes aisées ont le privilège d'expérimenter cette liberté.
38. Par ailleurs, le **critère des ressources financières favorise les hommes**, qui détiennent en moyenne dans le monde 50% de richesses en plus que les femmes²⁷. A titre d'exemple, en France, les hommes gagnent en moyenne 30% de salaires en plus que les femmes²⁸.
39. Des études montrent que les mères porteuses sont principalement motivées par des raisons financières²⁹.
40. Les mères porteuses témoignent aussi spontanément que l'argent a été une motivation à leur démarche, comme le témoignage aux Etats-Unis des mères porteuses Toni Bare³⁰ ou Jane Doe³¹. Pareillement Mme Weiss constate dans sa thèse

²⁷ <https://www.juristespourlenfance.com/2020/04/22/covid-19-comment-la-fermeture-des-frontieres-perturbe-lindustrie-de-la-gpa/>

²⁸ <https://www.inegalites.fr/femmes-hommes-salaires-inegalites>

²⁹ Lahl, Jennifer ; Fell, Kallie ; Bassett, Kate ; Broghammer, Frances H. ; et Briggs, William M. (2022) « A Comparison of American Women's Experiences with Both Gestational Surrogate Pregnancies and Spontaneous Pregnancies, » Dignity : A Journal of Analysis of Exploitation and Violence : Vol. 7 : Iss. 3, Article 1. <https://doi.org/10.23860/dignity.2022.07.03.01>

³⁰ [Legalize Surrogacy: Why Not? | Toni Barre Story](#)

³¹ [Service Unavailable](#)

de doctorat en 2017 que l'argent est la principale motivation des 33 mères porteuses qu'elle a interviewé en Russie³².

41. L'industrie de la GPA continue de prospérer même dans des pays en guerre. Un article du 2 mars 2025 décrit le quotidien 12 mères porteuses de à Kiev en Ukraine, qui portent des enfants au profit de commanditaires d'Europe de l'Ouest³³. Cette destination reste prisée malgré les 3 années de guerre que le pays connaît. L'entreprise ukrainienne BioTexCom indique avoir vendu à elle seule plus de 1000 enfants par GPA majoritairement à des étrangers depuis le début de la guerre³⁴.
42. Sur les motivations des mères porteuses, M Glushenko le directeur de la clinique ukrainienne Nova Espera indique en 2024 que « ***dans 90% des cas les mères porteuses veulent améliorer leurs conditions matérielles, comme par exemple acheter un appartement.*** ³⁵»
43. Même dans les pays où la GPA est régulée selon un type dit altruiste comme en Australie, des études montrent une nette différence de niveau d'éducation et professionnel entre les mères porteuses et les commanditaires.³⁶
44. **Si la motivation économique est inexistante dans le cas de la GPA éthique ou altruiste, le conditionnement est très activement généré :** le discours sur le don de soi peut séduire certaines femmes, mais en réalité il s'agit de l'actualisation de l'activation d'un discours foncièrement patriarcal. Tout d'abord parce qu'il repose sur des stéréotypes sexistes, tel que la générosité des femmes qui souhaiteraient spontanément "faire le don de la vie", leur abnégation naturelle, ou le souhait des femmes d'éprouver de nouveau le « plaisir d'être enceinte ». Ces qualités sont valorisées et **sollicitées par les agences de GPA afin que les femmes accomplissent leur rôle : à savoir mettre au monde des enfants.**
45. Sur le plan mental parce qu'elle impose à la mère porteuse de se détacher de l'enfant qu'elle porte, la GPA est une violence psychologique inhumaine par le déni de réalité qu'elle traduit. Une violence vécue qui ne s'arrête pas au seul moment de l'arrachement.

En conséquence :

1. **La GPA apparaît comme l'aboutissement du patriarcat : un contrôle total des capacités reproductives des femmes**

³² P.180 - Weis, C. (2019) Situational ethics in a feminist ethnography on commercial surrogacy in Russia: Negotiating access and authority when recruiting participants through institutional gatekeepers. Methodological Innovations. <https://doi.org/10.1177/2059799119831853>

³³ [International surrogacy agencies cash in on desperation](https://www.inews.co.uk/news/world/people-need-to-realise-the-lengths-well-go-to-ukraines-surrogacy-industry-booms-amid-war-3405327)

³⁴ <https://www.inews.co.uk/news/world/people-need-to-realise-the-lengths-well-go-to-ukraines-surrogacy-industry-booms-amid-war-3405327>

³⁵ <https://www.inews.co.uk/news/world/people-need-to-realise-the-lengths-well-go-to-ukraines-surrogacy-industry-booms-amid-war-3405327>

³⁶ Montrone M, Sherman KA, Avery J, Rodino IS. A comparison of sociodemographic and psychological characteristics among intended parents, surrogates, and partners involved in Australian altruistic surrogacy arrangements. Fertil Steril. 2020 Mar;113(3):642-652. <https://doi.org/10.1016/j.fertnstert.2019.10.035>. PMID : 32192597.

2. **Au nom de la dignité des femmes, l'association le CoRP invite la rapporteuse spéciale de l'ONU à soutenir et à agir activement en faveur d'une convention internationale d'interdiction de la GPA.**

Sandra Travers de Faultrier

+33 6 75 68 34 16

Pour le Bureau du CoRP



Collectif pour le **R**espect
de la **P**ersonne